

TRAITÉ

Traité de  
droit social de l'Union européenne

Pierre Rodière

3<sup>e</sup> édition

# DROIT SOCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE

DE DROIT  
SOCIAL  
DE L'UNION  
EUROPÉENNE

**LGDJ**

un savoir-faire de  
**Lextenso**



Traité

# Droit social de l'Union européenne

Pierre Rodière

*Professeur émérite de l'École de droit de la Sorbonne  
(université de Paris 1)*

3<sup>e</sup> édition



© 2022, LGDJ, Lextenso  
1, Parvis de La Défense  
92044 Paris La Défense Cedex  
[www.lgdj-editions.fr](http://www.lgdj-editions.fr)  
ISBN 978-2-275-08084-0

*À Fiona*



## AVANT-PROPOS

La conception générale du présent ouvrage remonte à une trentaine d'années. La structure n'en a pas changé. Le plan n'a connu que de petites modifications. Faut-il imputer cette résistance au temps à la paresse ou à l'entêtement de l'auteur ; à une force d'inertie ? Ce serait tentant, mais pour bonne partie injustifié. Comment ne pas être frappé par la permanence des bases et des principes gouvernant la matière ? Libérer la circulation, la mobilité intra-européenne de l'activité ; avancer peu à peu vers une harmonisation des législations sociales. C'était le programme que le traité de Rome proposait et que les traités actuels ont conservé. Les objectifs centraux, tels que fixés par le droit primaire de l'Union européenne, n'ont pas changé. La marque actuelle de ce que furent les premiers temps ne s'arrête pas là. Le droit social communautaire a connu un moment de forte expansion, un âge d'or, entre les années 1970 et 1990, créativité qui, ensuite, s'est beaucoup essoufflée. La fixation temporelle née de cette stagnation n'a pas été seulement textuelle, mais jurisprudentielle également. Car c'est à cet âge assez lointain que se sont formées des interprétations de la Cour de justice dont l'influence a perduré. Non pas simplement parce que les évolutions textuelles ont bien souvent consisté à avaliser et codifier la jurisprudence de la Cour, mais parce que cette dernière constitue un corps de « dits pour droit » et de motifs qui ont formé règles pour l'avenir et sont devenus, comme il en va pour toutes les normes, sujets à réinterprétation. L'interprétation d'alors se réinterprète aujourd'hui, avec un effet rétroactif qui ajoute à l'idée de temporalité immobile.

Est-ce vraiment dire que rien n'a bougé ? Non, évidemment. Mais l'évolution, s'il faut tout de même parler d'évolution, s'est insérée dans un cadre préexistant. Elle s'y mesure en rééquilibres, entre des émergences et des affaissements qui se renvoient les uns aux autres.

L'un des deux objectifs fixés par le traité de Rome a nettement pris l'accent sur l'autre. La circulation des travailleurs, partiellement muée en circulation des personnes, hissée au rang de droit fondamental conféré aux citoyens de l'Union, a connu un essor important et a surtout fait l'objet d'une forte valorisation. Le contraste est vif, comparaison faite avec l'harmonisation sociale. Que celle-ci se réalise progressivement par voie de directives édictant des prescriptions qui, certes minimales, n'en sont pas moins contraignantes pour les États membres, n'a plus guère été à l'ordre du jour. On avait pu avoir l'illusion qu'une Communauté sociale européenne se construirait au côté de la Communauté économique. L'illusion s'est dissipée. Le primat de l'économique s'est imposé, plus précisément celui des libertés économiques, sans d'ailleurs qu'il faille y voir une dénatura-tion des traités. L'affaissement du social se montre partout. La mise en sommeil d'une harmonisation contraignante ouvre plus d'espace à la liberté concurrentielle. La liberté de

circulation des personnes obéit toujours à un conditionnement économique, continue clairement d'y trouver une limite qui est celle d'une solidarité sociale européenne.

Nul ne peut nier que la protection des droits sociaux fondamentaux, appelée de ses vœux par la Cour de justice en 1970, est aujourd'hui extrêmement présente dans le droit de l'Union européenne ; nul ne niera non plus que la lutte contre les discriminations portant atteinte aux droits fondamentaux ne s'exprime aujourd'hui dans un champ largement plus étendu qu'à l'origine du Marché commun. Reste qu'une rivalité peut opposer les droits fondamentaux et que, dans ce jeu concurrentiel, les droits sociaux ne gagnent pas à tout coup.

La confrontation entre droits sociaux et autres exigences s'est élevée au niveau supérieur. Quant au niveau inférieur, celui d'un petit droit réglementaire, consistant en solutions concrètes, dont la protection juridique des travailleurs a été substantiellement constituée, le droit de l'Union s'en éloigne. Il en renvoie le soin aux législateurs et acteurs nationaux, chargés de promouvoir par eux-mêmes une convergence des règles nationales. À Dieu vat ! La juridisation européenne des droits sociaux fondamentaux, qui est patente, s'accompagne d'un mouvement de renationalisation des règles. Ce n'est pas que l'Union n'entende pas guider l'action nationale, mais elle le fait de plus en plus volontiers au travers de prescriptions douces, non contraignantes dans le principe et dotées d'une juridicité évanescence. La juridicité, la sanction juridictionnelle des règles de droit social tend à se déplacer du niveau européen vers le niveau national. Se décèle l'aveu d'une impuissance, si ce n'est une forme de démission.

On en ainsi conduit aux partis pris de l'auteur. Le présent ouvrage se veut résolument juridique et européen. Il entend respecter son titre et demeurer un livre de droit social de l'Union européenne. Il est centré sur son objet propre, le droit social, vu de façon compréhensive. Travail juridique, il s'en tient à la présentation et à l'analyse de normes et de décisions dont la juridicité est sûre. Il s'attache à faire connaître le droit social de l'Union, tel qu'il est, dans sa richesse et sa complexité. L'ouvrage étant de droit européen, le droit national français y apparaît uniquement lorsque c'était indispensable, pour mieux comprendre le droit de l'Union ou pour établir les liens nécessaires ; il le fait le plus fréquemment dans des notes. Et puisque les bases n'en ont pas changé, puisque les objectifs des traités ont connu de simples modulations, pourquoi changer l'ordonnement général permettant d'en traiter ? Un hommage de fidélité à la persistance et à la continuité d'un projet, en marquant les étapes, en montrant l'histoire.

Je remercie vivement ceux et celles qui m'ont encouragé dans l'écriture et la réécriture de cet ouvrage, les collègues, amis avec lesquels j'ai pu avoir des échanges vivifiants et, parmi eux, tout spécialement, deux d'entre eux, Alain Supiot, Étienne Pataut, avec une pensée pour François Gaudu et, plus lointainement, pour Gérard Lyon-Caen. Ma gratitude va aux doctorants et doctorantes, à d'autres élèves, aux praticiens de la spécialité aussi, pour nos discussions enrichissantes. À Fiona, qui m'accompagne depuis de longues années, j'adresse beaucoup plus que de la reconnaissance.

# SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b> .....	7
<b>Principales abréviations</b> .....	11
<b>Avertissement, terminologie et numérotation</b> .....	13
<b>Bibliographie générale</b> .....	15
<b>Introduction générale</b> .....	21
<b>Première partie</b>	
<b>LES INSTITUTIONS ET LES SOURCES</b>	
Chapitre 1. — LES COMPÉTENCES .....	47
Chapitre 2. — LES ORGANES .....	99
Chapitre 3. — LES NORMES .....	131
<b>Deuxième partie</b>	
<b>FONDEMENTS ET PRINCIPES</b>	
Chapitre 1. — PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX .....	181
Chapitre 2. — LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES .....	261
Chapitre 3. — L'ÉGALITÉ DES SEXES .....	381
<b>Troisième partie</b>	
<b>POLITIQUE SOCIALE ET RAPPROCHEMENT DES LÉGISLATIONS</b>	
Chapitre 1. — POLITIQUE DE L'EMPLOI .....	435
Chapitre 2. — L'ENTREPRISE .....	481
Chapitre 3. — LA RELATION DE TRAVAIL .....	601
<b>Quatrième partie</b>	
<b>COORDINATION DES DROITS NATIONAUX</b>	
Chapitre 1. — DROIT DU TRAVAIL .....	703
Chapitre 2. — SÉCURITÉ SOCIALE .....	829
<b>PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA COUR DE JUSTICE ET DU TRIBUNAL</b> .....	931
<b>Index alphabétique</b> .....	937



## PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

<i>AJDA</i>	<i>L'actualité juridique – droit administratif</i>
BIT	Bureau international du travail
<i>Bull.</i>	<i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>
<i>Cah. dr. eur.</i>	<i>Cahiers de droit européen</i>
<i>Cah. soc. bar. Par.</i>	<i>Cahiers sociaux du barreau de Paris</i>
Cass. soc.	Cour de cassation – chambre sociale
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
Conv. EDH	Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales
<i>JDI Clunet</i>	<i>Journal du droit international</i>
Com. fr. DIP	Comité français de droit international privé
CE	Conseil d'État
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
Cons. const.	Conseil constitutionnel
<i>D.</i>	<i>Recueil Dalloz</i>
<i>Dr. ouvr.</i>	<i>Le droit ouvrier</i>
<i>Dr. soc.</i>	<i>Droit social</i>
<i>Europe</i>	<i>Revue Europe</i>
<i>JCP G</i>	<i>Juris-classeur périodique, édition générale</i>
<i>JCP E</i>	<i>Juris-classeur périodique, édition Entreprise</i>
<i>JCP S</i>	<i>Juris-classeur périodique, édition Social</i>
<i>JOCE</i>	<i>Journal officiel de l'Union européenne</i>
<i>JORF</i>	<i>Journal officiel de la République française</i>
<i>JOUE</i>	<i>Journal officiel de l'Union européenne</i>
<i>JDI</i>	<i>Journal du droit international (Clunet)</i>
OIT	Organisation internationale du travail
<i>Rec.</i>	<i>Recueil des arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes / de l'Union européenne</i>
<i>Rev. aff. eur.</i>	<i>Revue des affaires européennes</i>
<i>Rev. crit. DIP</i>	<i>Revue critique de droit international privé</i>
<i>RDSS</i>	<i>Revue de droit sanitaire et social</i>
<i>RDT</i>	<i>Revue de droit du travail</i>
<i>RFDA</i>	<i>Revue française de droit administratif</i>
<i>Rev. dr. const.</i>	<i>Revue française de droit constitutionnel</i>
<i>Rev. int. trav.</i>	<i>Revue internationale du travail</i>
<i>RJS</i>	<i>Revue de jurisprudence sociale</i>
<i>Rev. Marché commun</i>	<i>Revue du marché commun et de l'Union européenne</i>

<i>RTD eur.</i>	<i>Revue trimestrielle de droit européen</i>
TCE	Traité Communauté européenne
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TFPUE	Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne
TPICE	Tribunal de première instance des Communautés européennes
TUE	Traité sur l'Union européenne
Trib. UE	Tribunal de l'Union européenne
UE	Union européenne

## **AVERTISSEMENT, TERMINOLOGIE ET NUMÉROTATION**

Après le traité de Maastricht, Union européenne et Communauté européenne se côtoyaient. Avec le traité de Lisbonne, la « Communauté européenne », initialement « Communauté économique européenne », a disparu pour devenir elle aussi « Union européenne ». Ne reste plus que l'Union européenne pour couvrir ensemble l'ex-Communauté européenne et l'Union européenne préexistante. Cette mutation implique des changements terminologiques. Mais les usages ne peuvent changer immédiatement et on ne saurait, sans anachronisme, appeler « Union » ce qui était « Communauté ». Il est indispensable pour des raisons didactiques et historiques, que les termes anciens et nouveaux soient les uns et les autres utilisés, sans distribution entièrement rigoureuse de l'usage qui en est fait. Le substantif « Union » ne remplacera pas de sitôt le substantif « Communauté ». La difficulté terminologique principale, en français, vient toutefois de l'adjectif « communautaire » qui ne trouve pas d'équivalent satisfaisant ; « unionniste » pourrait être utilisé, mais... Reste « européen ». L'objection vient ici de l'inexactitude. L'Union européenne n'est pas toute l'Europe. Son droit ne forme pas tout le droit européen. Malgré cette objection, bien qu'elle soit forte, le mot « européen » sera utilisé pour qualifier le droit de l'Union et, pour éviter l'ambiguïté, sera réservé au seul droit de l'Union. On parlera donc de droit européen, sans systématisme, pour éviter des lourdeurs stylistiques, tout en regrettant le débordement expansionniste qui peut s'en inférer. Un certain désordre terminologique est inévitable, si irritant soit-il.

Numérotation ancienne, nouvelle numérotation ? La valse-hésitation du traité de Lisbonne s'est finalement arrêtée à l'abandon de la numérotation du traité Communauté européenne et a fait naître une nouvelle numérotation. Il continue d'apparaître nécessaire de juxtaposer à la numérotation nouvelle (TUE et TFUE) la numérotation antérieure des traités, comme il reste d'ailleurs souvent nécessaire de se référer à la numérotation initiale, antérieure au traité d'Amsterdam : donc trois numérotations !

Pour le Code du travail français, auquel il est généralement fait référence dans les notes en bas de pages, les choses sont plus simples, puisque deux numérotations suffisent. La nouvelle codification a profondément modifié le plan du code de 1973 et anéanti l'ancienne numérotation. L'histoire du nouveau code, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008, reste trop récente pour chasser l'utilité de maintenir parfois une référence à l'ancienne numérotation. Donc deux numérotations, occasionnellement !



# BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

## I. — Ouvrages généraux

- BATIFFOL H. et LAGARDE P., *Droit international privé*, LGDJ, Paris, tome 1, 8<sup>e</sup> éd., 1993, tome 2, 7<sup>e</sup> éd., 1983.
- BERGÉ J.-S. et ROBIN-OLIVIER S., *Droit européen – Union européenne, Conseil de l'Europe*, PUF, coll. Thémis, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 2011.
- BERGER V., *Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*, Sirey, Paris, 13<sup>e</sup> éd., 2014.
- BLANPAIN R. et JAVILLIER J.-C., *Droit du travail communautaire*, LGDJ, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1995.
- BLANQUET M. (ISAAC G. et), *Droit général de l'Union européenne*, Armand Colin, Paris, 11<sup>e</sup> éd., 2018.
- BOULOUIS J., *Droit institutionnel des Communautés européennes*, Montchrestien, Paris, 6<sup>e</sup> éd., 1997.
- BOULOUIS J. et DARMON M., *Contentieux communautaire*, Dalloz, Paris, 3<sup>e</sup> éd., 2015.
- BUREAU D. et MUIR-WATT H., *Droit international privé*, PUF, coll. Thémis, tome 1 (Partie générale), tome 2 (Partie spéciale), Paris, 5<sup>e</sup> éd. 2021.
- CAIRE G., *L'Europe sociale : faits, problèmes, enjeux*, Masson, Paris, 1992.
- CARLIER J.-Y., *La condition des personnes dans l'Union européenne*, Larcier, Bruxelles, 2007.
- CATALA N. et BONNET R., *Droit social européen*, Litec, Paris, 1991
- COHEN-JONATHAN G., *La Convention européenne des droits de l'Homme*, Economica, Paris, 1989.
- DRUESNE G., *Droit et politiques de la Communauté et de l'Union européennes*, PUF, Paris, 8<sup>e</sup> éd., 2006.
- DUBOIS L. (dir.), *Droit communautaire et protection des droits fondamentaux dans les États membres*, Economica, Paris, 1995.
- DUBOIS L. et BLUMANN Cl., *Droit matériel de l'Union européenne*, LGDJ, Paris, 8<sup>e</sup> éd., 2019.
- DUBOIS L. et BLUMANN Cl., *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Litec, Paris, 7<sup>e</sup> éd., 2019.
- FALLON M., *Droit matériel général des Communautés européennes*, Bruylant, Bruxelles, 2<sup>e</sup> éd., 2003
- GAUDEMET-TALLON H. (et ANCEL M.-E.), *Compétence et exécution des jugements en Europe*, LGDJ, Paris, 6<sup>e</sup> éd., 2018.
- GOLDMAN B., LYON-CAEN A., VOGEL L., *Droit commercial européen*, Dalloz, Paris, 5<sup>e</sup> éd., 1994.
- HENNION S., LE BARBIER M., DEL SOL M., LHERNOULD J.-Ph., *Droit social international et européen*, PUF, coll. Thémis, Paris, 3<sup>e</sup> éd., 2017.
- JACQUE J.-P., *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Dalloz, coll. « Cours », Paris, 9<sup>e</sup> éd., 2019.

- KESSLER F. et LHERNOULD J.-Ph., *Droit social et politiques sociales communautaires*, Éd. Liaisons, Paris, 2003.
- LYON-CAEN G. et A., *Droit social international et européen*, Dalloz, Paris, 8<sup>e</sup> éd., 1993.
- OMARJEE I., *Droit européen de la protection sociale*, Bruylant, Bruxelles, 2017.
- MANIN P., *Union européenne – Institutions – Ordre juridique – contentieux*, Pedone, Paris, 2005.
- MAYER P., HEUZÉ V., et RÉMY B., *Droit international privé*, LGDJ, Paris, 12<sup>e</sup> éd., 2019.
- MINÉ M., *Le droit social international et européen en pratique*, Eyrolles, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 2013.
- PRETOT X., *Le droit social européen*, PUF, Paris, coll. Que sais-je ?, 2<sup>e</sup> éd., 1993.
- RENUCCI J.-Fr., *Droit européen des droits de l'homme*, LGDJ, Paris, 9<sup>e</sup> éd., 2021.
- RIBAS J.-J., *La politique sociale des Communautés européennes*, Dalloz, Paris, 1969.
- ROBIN-OLIVIER, *Manuel de droit européen du travail*, Bruylant, Bruxelles, 2016.
- RODIÈRE P., *Droit social international et européen*, Les cours du droit, Paris, 1990.
- SCHAPIRA J., LE TALLEC G., BLAISE J.-B., IDOT L., *Droit européen des affaires*, PUF, Paris, 2 volumes, 5<sup>e</sup> éd., 1999.
- SCHMITT M., *Droit du travail de l'Union européenne*, Larcier, Bruxelles, 2011.
- SERVAIS J.-M., *Normes internationales du travail*, LGDJ, Paris, 2004.
- SERVAIS J.-M., *Droit social de l'Union européenne*, Bruylant, Bruxelles, 2008.
- SIMON D., *Le système juridique communautaire*, PUF, Paris, 3<sup>e</sup> éd., 2001.
- SIMON D., *La directive européenne*, Dalloz, Paris, 1997.
- TEITGEN P.-H., *Droit institutionnel communautaire*, Les Cours du droit, Paris 1977-78.
- TEYSSIE B., *Droit européen du travail*, Litec, Paris, 4<sup>e</sup> éd., 2010.
- VALTICOS N., *Droit international du travail*, Dalloz, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1983.
- VOGEL-POLSKY E. et VOGEL J., *L'Europe sociale 1993 : illusion, alibi ou réalité ?*, univ. libre de Bruxelles, Bruxelles, 1991.

## II. — Ouvrages spéciaux, thèses, rapports, colloques, ouvrages collectifs

- AUBRY M., *Pour une Europe sociale*, La documentation française, Paris, 1988.
- BARBOU DES PLACES S., PATAUT E. ET RODIÈRE P. (dir.), *Les frontières de l'Europe sociale*, Pedone, Paris 2018.
- BARON F., *Marché intérieur et droit social dans l'Union européenne*, PUAM, 1999, préf. Marie-Ange Moreau.
- BENLOLO-CARABO M., *Les fondements juridiques de la citoyenneté européenne*, Bruylant, Bruxelles, 2008.
- BONNECHERE M. (dir.), *Trente ans de libre circulation des travailleurs*, La Documentation française, Paris, 1998.
- BOUNY M., *L'obligation d'informer le salarié à la charge de l'employeur*, thèse univ. Paris I (Panthéon-Sorbonne), dir. P. Rodière, 2013.
- BOURRINET J. et NAZET-ALLOUCHE D. (dir.), *Union européenne et protection sociale*, La Documentation française, Paris, 2002.
- BRAIBANT G., *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, éd. du Seuil, coll. Points, 2001.
- BURGORGUE-LARSEN L., LEVADE A. et PICOD F., « La Charte des droits fondamentaux de l'Union », in *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, tome 2, Bruylant, Bruxelles, 2005.
- CANIVET G. et al., *Pensée juridique française et harmonisation européenne du droit* (recueil d'articles et études), Sté de législat. comp., Paris, 2003.

- CARLIER J.-Y., *La condition des personnes dans l'Union européenne*, Larcier, Bruxelles, 2004.
- CARLIER J.-Y. et DESCHUTTER O. (dir.), *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, son apport à la protection des droits de l'homme en Europe*, Bruylant, Bruxelles, 2002.
- CHEZLEMAS M.-H., *La situation des salariés dans les transferts d'entreprise en droit comparé : France, Royaume-Uni, États-Unis*, thèse LGDJ, Paris, 2009, préf. Fr. Gaudu.
- CHEROT J.-Y., *Les aides d'État dans les Communautés européennes*, Economica, Paris, 1998.
- DAUGAREILH I. (dir.), *Responsabilité sociale de l'entreprise transnationale et globalisation de l'économie*, Bruylant, Bruxelles, 2010
- DRIGUEZ L., *Droit social et droit de la concurrence*, Bruylant, Bruxelles, 2006, préf. L. Idot.
- FALLON M., LAGARDE P., POILLOT-PERUZZETTO S. (dir.), *Quelle architecture pour un code européen de droit international privé ?*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles 2011.
- FAVREAU B. (dir.), *La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne après le traité de Lisbonne*, Bruylant, Bruxelles, 2010.
- FLAUSS J.-Fr. (dir.), *Droits sociaux et droit européen, Bilan et prospective de l'action normative*, Nemesis et Bruylant, Bruxelles, 2002.
- FUCHS A., MUIR WATT H., PATAUT E. (dir.), *Les conflits de lois et le système juridique communautaire*, Dalloz, Paris, 2004.
- MAIGNE G. (coord.), *Droit européen et droits sociaux*, Dossier thématique, *Rev. fr. aff. soc.*, n° 1/2012.
- GAY L., MAZUYER E. et NAZET-ALLOUCHE D. (dir.), *Les droits sociaux fondamentaux – Entre droits nationaux et droit européen*, Bruylant, Bruxelles, 2006.
- HAMAMDJIAN E., *Le système de répartition des compétences entre la Communauté européenne et les États membres*, thèse Paris 1, 2000, dir. P. Rodière.
- DE LARY H., *La libre circulation des personnes dans l'Union européenne*, PUF, Paris, coll. Que sais-je ?, 2<sup>e</sup> éd., 1996.
- LYON-CAEN G., *Les relations internationales de travail*, éd. Liaisons, Paris, 1991.
- MAILLARD S., *L'émergence de la citoyenneté sociale européenne*, PUAM, 2008, préf. P. Chaumette.
- MARTIN D., *Égalité et non discrimination dans la jurisprudence communautaire – Étude critique à la lumière d'une approche comparative*, Bruylant, Bruxelles, 2006.
- MARTIN P., *La contribution du droit communautaire à la réalisation d'une Europe sociale*, thèse Bordeaux I, 1993, dir. Jean-Pierre Laborde.
- MARZO C., *La dimension sociale de la citoyenneté européenne*, PUAM, 2011, préf. M.-A. Moreau.
- MAVRIDIS P., *La sécurité sociale à l'épreuve de l'intégration européenne – confrontation entre libertés du marché et droits fondamentaux*, Bruylant, Bruxelles, 2003.
- MAZUYER E., *L'harmonisation sociale européenne – Processus et modèle*, Bruylant, Bruxelles, 2007, préf. A. Jeammaud.
- MAZUYER E. (dir.), *Regards croisés sur le phénomène de la responsabilité sociale de l'entreprise*, La Documentation française, Paris, 2010.
- MEGRET J. et al., *Le droit de la CE et de l'Union européenne*, univ. de Bruxelles, vol. 3, *Libre circulation des personnes, des services et des capitaux*, 3<sup>e</sup> éd., 2006 ; *Politique sociale, éducation et jeunesse*, 2<sup>e</sup> éd., 1998.
- MERCAT-BRUNS M., *Discriminations en droit du travail – Dialogue avec la doctrine américaine*, Dalloz, Paris, 2013.
- MOIZARD N., *Harmonisation communautaire et protection nationale renforcée*, PUAM, 1999, préf. P. Rodière.

- MOREAU F., *La mobilité des travailleurs dans les relations extérieures de l'Union européenne*, thèse univ. Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), 2011, dir. P. Rodière.
- MOREAU M.-A., *Normes sociales, droit du travail et mondialisation – Confrontations et mutations*, Dalloz, Paris, 2006.
- MOREAU M.-A., MUIR-WATT H. et RODIÈRE P. (dir.), *Justice et mondialisation en droit du travail – Du rôle du juge aux conflits alternatifs*, Dalloz, Paris, 2010
- MÜCKENBERGER U. et I., *Manifeste pour une Europe sociale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1996.
- OMARJEE I., *L'outre-mer français et le droit social communautaire*, LGDJ, Paris, 1998, préf. P. Rodière.
- PERTEK J., *L'Europe des diplômés et des professions*, Bruylant, Bruxelles, 1994.
- RAMET S., *Le droit communautaire et la famille*, thèse Paris 1, 2001, dir. L. Idot.
- ROBIN-OLIVIER S., *Le principe d'égalité en droit communautaire – Étude à partir des libertés économiques*, PUAM, 1999, préf. M.-A. MOREAU.
- RODIÈRE P., *La convention collective de travail en droit international*, Litec, Paris, 1987.
- RODIÈRE P. (dir.), *La citoyenneté européenne face au droit social et du travail*, Trav. Acad. de droit européen de Trèves, Bundesanzeiger, Cologne, 1997.
- SANA-CHAILLE DE NERE S. (dir.), *Droit international privé, États membres de l'Union européenne et États tiers*, Litec, Paris, 2009.
- DE SCHUTTER O. et NIHOUL P., *Une Constitution pour l'Europe – Réflexions sur les transformations du droit de l'Union européenne*, Larcier, Bruxelles, 2004.
- SQUIRE C., *La notion de travailleur en droit de l'Union européenne*, thèse univ. Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), 2013, dir. P. Rodière.
- SUDRE F. et TINIERE R., *Droit communautaire des droits fondamentaux*, Bruylant, Bruxelles, 2008.

### III. — Principaux articles intéressant le droit social de l'Union européenne dans son ensemble

- AUBIN C., « L'Europe sociale, entre mythe et réalité », *Dr. soc.* 2007, p. 618.
- AZOULAI L., « Le sens du social dans le droit de l'Union européenne », in BARBOU DES PLACES S., PATAUT E. et RODIÈRE P. (dir.), *Les frontières de l'Europe sociale*, Pedone, Paris, 2018, p. 265.
- AZOULAI L., « Mobilité, collectivité, territorialité (aspects de droit social de l'Union européenne) », in *Droit social international et européen en mouvement, Études offertes à Pierre Rodière*, LGDJ, Paris, 2019, p. 11.
- BARBOU des PLACES S., « Les frontières sociales de l'Europe », in BARBOU DES PLACES S., PATAUT E. et RODIÈRE P. (dir.), *Les frontières de l'Europe sociale*, Pedone, Paris, 2018, p. 247.
- BÉRAUD J.-M. et PÉCAUT-RIVOLIER L., « Le juge social et le droit communautaire : contrainte ou liberté ? », in *À droit ouvert, Mélanges offerts à A. Lyon-Caen*, Dalloz, Paris, 2018, p. 143.
- BERCUSSON B., « Le concept de droit du travail européen », in *Le travail en perspectives*, LGDJ, Paris, 1998, p. 603.
- BONNECHÈRE M., « Le droit européen peut-il poser les bases d'un droit commun social ? », *Dr. ouvr.* 1999, p. 390.
- BONNECHÈRE M., « De la reconnaissance et de l'usage du droit communautaire dans la pratique quotidienne du droit social », *Dr. ouvr.* 2000, p. 8.
- GRASS E., « Communauté réduite aux acquêts », in *Droit européen et droits sociaux, Rev. fr. aff. soc.* 2012, p. 199.

- HENNION-MOREAU S., « L'influence du droit social communautaire sur le droit interne », *Dr. soc.* 1992, p. 736.
- HENNION S., « La force normative du droit social européen », *JCP S* 2009, p. 1091.
- JAVILLIER J.-C., « Le droit du travail communautaire : un droit en construction ? », in *Mélanges Jean Savatier*, PUF, Paris, 1992, p. 221.
- LAROQUE M., « L'impact du droit communautaire sur les concepts de la protection sociale française », *Dr. soc.* 1997, p. 961.
- LAULOM S., « L'espoir d'une revitalisation du projet d'Europe sociale », *Rev. dr. trav.* 7/2017, p. 455.
- LHERNOULD J.-Ph., « L'Europe sociale après l'élargissement », *RJS* 2004, p. 771.
- LHERNOULD J.-Ph., « Socle européen des droits sociaux : le discours et la méthode », *Rev. dr. trav.* 7/2017, p. 458.
- LYON-CAEN G., « Les caractères généraux du droit social européen », in *Mélanges Juliot de la Morandière*, Dalloz, Paris, 1964, p. 325.
- LYON-CAEN G., « Le droit social de la Communauté européenne après le traité de Maastricht », *D.* 1993, chron. p. 149.
- MARTIN P., « Le droit social communautaire droit commun des États membres en matière sociale ? », *RTD eur.* 1994, p. 609.
- MARTIN P., « L'harmonisation sociale en débat », *Dr. soc.* 1997, p. 303.
- MAZUYER E. et DE LA ROSA S., « La régulation sociale européenne et l'autorégulation : le défi de la cohérence dans le recours à la soft law », *Cah. dr. eur.* 2009, p. 295.
- MAZUYER E., « Le retour du mythe de l'Europe sociale ? », *Rev. dr. trav.* 2017, p. 83.
- MOREAU M.-A., « Tendances du droit social communautaire... », *Dr. soc.* 1994, p. 80, p. 612.
- MOREAU M.-A., « Le rapport Supiot, brèves observations dans une perspective communautaire », *Dr. soc.* 1999, p. 454.
- OMARJEE I., « L'Europe sociale a-t-elle (encore) un avenir », in *Droit social international et européen en mouvement, Études offertes à Pierre Rodière*, LGDJ, Paris, 2019, p. 365.
- PATAUT E., « Tours et détours de l'Europe sociale », *RTD eur.* 2018, p. 19.
- RÉMY P., « Quel droit social européen ? Propos irrévérencieux sur un objet surestimé dans l'enseignement universitaire », in *Mélanges François Gaudu*, IRJS éd., Paris, 2014, p. 185.
- REY Th., « Un droit européen du travail ? », in P. DE VAREILLES-SOMMIÈRES (dir.), *Le droit privé européen*, Economica, Paris, 1998, p. 108.
- ROBIN-OLIVIER S., « Le temps de la renaissance des droits sociaux est-il venu ? Lecture critique du projet de Socle européen des droits sociaux », *RTD eur.* 2016, p. 835.
- ROBIN-OLIVIER S., « Un nouveau départ pour la politique sociale de l'Union : premier bilan des effets du Socle européen des droits sociaux », *RTD eur.* 2018, p. 403.
- ROBIN-OLIVIER S., « Le droit social européen absorbé par l'Union économique et monétaire », in *Droit social international et européen en mouvement, Études offertes à Pierre Rodière*, LGDJ, Paris, 2019, p. 439.
- RODIÈRE P., « Construction européenne et droit du travail », in *Mélanges Gérard Lyon-Caen*, Dalloz, Paris, 1989, p. 33.
- RODIÈRE P., « Le droit communautaire dans la pratique quotidienne du droit social », *Dr. ouvr.* 2000, p. 120.
- RODIÈRE P., « Actualité des solidarités sociales en droit européen », in A. SUPIOT (dir.), *La solidarité – Enquête sur un principe juridique*, Odile Jacob, Paris, 2015, p. 311.
- RODIÈRE P., « Le dévissage de l'Europe sociale – Sur les “explications” du Socle européen des droits sociaux par la Commission », *RTD eur.* 2018, p. 45.
- SCHMITT M., « La dimension sociale du traité de Lisbonne », *Dr. soc.* 2010, p. 682.

- SCHMITT M., « La recomposition du droit du travail de l'Union européenne », *Dr. soc.* 2016, p. 703.
- SCHMITT M., « Concurrence, coopération, conflit – Jalons pour une reconceptualisation du droit social de l'Union européenne », in *Droit social international et européen en mouvement, Études offertes à Pierre Rodière*, LGDJ, Paris, 2019, p. 461.
- SIMITIS S. et WEISS M., « L'eupéanisation de la politique sociale : fragilité et dilemmes », in *À droit ouvert, Mélanges offerts à A. Lyon-Caen*, Dalloz, Paris, 2018, p. 917.
- TEYSSIÉ B., « À propos du droit social européen », *Dr. soc.* 1989, p. 523.
- TEYSSIÉ B., « Construction européenne et droit du travail », in *Construction européenne et État de droit*, éd. Panthéon-Assas, Paris, 2012, p. 239.
- SUPIOT A., « Le sommeil dogmatique européen », in *Droit européen et droits sociaux, Rev. fr. aff. soc.* 2012, p. 185.
- VÁSQUEZ F., « La gouvernance économique européenne et les droits fondamentaux : les conflits potentiels », in A. Supiot (dir.), *Les gardiens des droits sociaux en Europe, Sem. soc. Lamy*, n° 1746, suppl., 28 nov. 2016, p. 97.
- N.B. Pour la bibliographie traitant de questions spéciales, voir la sélection d'études présentée en fin d'introduction de première partie et à la fin de chaque chapitre pour les trois parties suivantes.